

LE FOUR À CHAUX II



À proximité

En voiture :

- À 10 min d'un supermarché
- À 20 min du lycée polyvalent du Pays d'Aunis
- À 20 min de la Rochelle
- À 25 min des plages
- À 30 min de Niort
- À 40 min de Rochefort

À pied :

- À 5 min des commerces et services
- À 10 min d'un cabinet médical
- À 10 min de l'arrêt de bus ligne Courçon - La Rochelle
- À 11 min d'équipements sportifs
- À 12 min des écoles
- À 13 min d'un collège
- À 13 min d'une piscine municipale

COURÇON - 17

LE FOUR À CHAUX II

TERRAVIA

L'ENGAGEMENT DURABLE

02 52 20 20 44 ■ terravia.fr

Terravia - Siège social : 3 place Albert Einstein - 56000 Vannes - Document et illustrations non contractuels - Perspectives 3D : ©Kreaction - Crédits photos : Luemen Rutkowski 11/2023 - Réalisation : Agence Close-up

LE FOUR À CHAUX II

CHARENTE-MARITIME

Courçon

Une commune qui allie tradition et modernité

Située en *Charente-Maritime*, Courçon est une commune qui allie tradition et modernité. Elle incarne parfaitement l'essence de la région : un mélange de patrimoine riche, de paysages pittoresques et démarches environnementales.

Fière de son engagement envers l'environnement, Courçon est signataire de la charte «Terre saine, votre commune sans pesticides». Cette démarche témoigne de la volonté de la commune de préserver la santé de ses habitants et la qualité de son écosystème. Vivre à Courçon, c'est choisir *une vie saine et dynamique*.

À Courçon, les associations jouent un rôle central dans son tissu social et culturel. Elles incarnent la vitalité et le dynamisme de cette charmante commune, témoignant de l'engagement de ses habitants à créer *une communauté vivante et interconnectée*.

52 terrains à bâtir

viabilisés et libres
de constructeur

entre 317 m² et 646 m²



LE FOUR À CHAUX II
Courçon

Le lotissement *Le Four à Chaux II* se divise en *52 lots viabilisés et libres de constructeurs* avec des superficies allant de *317 à 646m²*. Les parcelles sont dessinées pour permettre à chaque foyer de profiter d'espaces verts privés autour de sa maison.

Les terrains sont pourvus d'une place de stationnement par lot et de *57 places visiteurs*, organisés pour une circulation fluide et sécurisée.